



ORYX® Collar WR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 1.0, 11/03/2016 (French)

SECTION 1 : Identification de la substance et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ORYX® Collar WR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

Substance intumescence avec housse en matière synthétique destinée à colmater des tubes en matière synthétique inflammable, des tubes en métal isolés et des (faisceaux de) câbles électriques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dutch Marine Systems BV
Hoogschaijksestraat 15
5374 EC Schaijk
Pays-Bas

SECTION 2 : Composition/information sur les composants

Substances dangereuses : Sans objet

Informations supplémentaires : ce produit est un « article » selon la définition du Règlement REACH (CE) 1907/2006, Titre I, chapitre 2, article 3. Ce produit sort du cadre des exigences relatives aux fiches de données de sécurité du Règlement REACH (CE) 1907/2006, Titre IV, article 31.

SECTION 3 : Identification des dangers

Classification du mélange - Règlement CE 1272/2008 : Ce produit n'est pas classifié comme dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP/SGH)

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE : Non classifié

SECTION 4 : Premiers secours

Général:

- Consulter un médecin en cas de doute ou de symptômes persistants.

Inhalation :

- Pas requis en cas d'utilisation normale.
- Installer le patient à l'air frais.

Contact avec les yeux :

- Enlever les lentilles de contact. Les yeux grand ouverts, rincer directement et abondamment avec de l'eau claire pendant quelques minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau :

- Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau ou un produit nettoyant agréé pour la peau.
- Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Ingestion :

- Sans objet.

Principaux symptômes et effets :

- Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'environnement. Dioxyde de carbone, mousse, eau/eau en brouillard. Lutter contre de plus gros incendies avec de l'eau ou de la mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Des gaz toxiques (oxydes de carbone, oxydes d'azote) peuvent être dégagés en cas d'échauffement ou d'incendie.

Conseils aux pompiers : porter une protection respiratoire dans les espaces confinés. Éviter d'inhaler les gaz.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière. Veiller à une ventilation suffisante. Porter des vêtements de protection. Voir section 5.

Précautions pour la protection de l'environnement : Tenir à l'écart des égouts, des eaux souterraines et de surface.

Méthodes de nettoyage : Récolter mécaniquement et évacuer conformément aux prescriptions locales

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Ne pas couper la housse en matière synthétique.

La substance mousse à partir d'environ 250 °C. Refroidir à l'eau la substance exposée au feu.

Conditions imposées aux lieux de stockage et conteneurs : Dans un espace frais, sec, bien ventilé. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de flammes nues. Température de conservation : de +5 °C à +25 °C

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances incompatibles avec les valeurs limites maximales sur le lieu de travail.

Maîtrise de l'exposition :

- Veiller à l'hygiène industrielle et à la sécurité (p. ex. se laver les mains avant de manger/boire) conformément à la réglementation locale.

Protection individuelle :

- Protection respiratoire : inutile en cas d'utilisation normale.
- Protection des mains : porter des gants assurant une protection générale contre les risques mécaniques selon la norme EN 388. Des gants protégeant contre les produits chimiques ne sont pas requis.
- Protection des yeux : inutile en cas d'utilisation normale.
- Protection du corps : inutile en cas d'utilisation normale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect :

- État physique : 100 % massif
- Couleur : blanc
- Odeur : aucune

Base pertinente pour les données de sécurité :

- Point de fusion : environ 100 °C
- Température d'auto-inflammation : sans objet
- Température de décomposition : plus de 250 °C
- Point d'ébullition : sans objet
- Pression de vapeur : sans objet
- Point d'inflammabilité : sans objet
- Densité : non déterminée
- Solubilité dans l'eau : insoluble

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

- Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

Stabilité chimique :

- La décomposition débute à environ 250 °C

Réactions dangereuses :

- Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

Conditions à éviter :

- Ne pas stocker à proximité de flammes nues

Matières incompatibles :

- Éviter tout contact avec des acides et bases forts

Produits de décomposition dangereux :

- Oxydes de carbone, oxydes d'azote

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Il n'existe pas de preuve d'effets toxicologiques de ce produit.

Toxicité aigüe : Aucune connue

Effets irritants primaires :

Sur la peau ; Aucun effet irritant

Au niveau des yeux : Aucun effet irritant

Sensibilisation : Aucun effet d'hypersensibilité connu

Le produit n'est pas soumis à une classification selon la méthode de calcul de la classification générale de l'UE (Guidelines for Preparations).

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aigüe : Non connue

Persistance et biodégradabilité : Non connue

Bioaccumulation potentielle : Non connue

Mobilité dans le sol : Non connue

Informations supplémentaires : Ne pas introduire dans l'environnement. De façon générale, pas dangereux pour l'eau.

PBT : Sans objet

vPvB : Sans objet

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit :

- De petites quantités peuvent être évacuées comme ordures ménagères. Pour de plus grandes quantités, éliminer comme déchet de construction conformément à la réglementation locale.

Emballage :

- Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas classifié selon la réglementation internationale relative au transport de marchandises dangereuses.

Transport terrestre (ADR/RID/GGVSE) :	Non classifié comme dangereux
Transport maritime (code IMDG/GG See) :	Non classifié comme dangereux
Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) :	Non classifié comme dangereux
Groupe d'emballage (ADR/IMDG, IATA) :	Sans objet
Polluant marin :	Non
Numéro ONU :	Sans objet
MARPOL 73/78 et code IBC :	Sans objet
Informations supplémentaires :	
- Protéger des sources de chaleur et du feu durant le transport	

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

Mention(s) de danger : Sans objet. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir compte des précautions habituelles de gestion des produits chimiques.

Le produit est un article fabriqué, pas une substance ou une préparation : la directive européenne 67/548 CEE relative à la classification et à l'étiquetage n'est pas d'application.

Informations sur les restrictions d'utilisation : aucune autre information pertinente disponible.

SVHC (Substances of very high concern) selon le règlement REACH, article 57 : Sans objet

SECTION 16 : Autres informations

Symboles et textes des phrases R des sections 2 et 3

STOT SE2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 2

La présente fiche de données de sécurité doit être utilisée en combinaison avec les fiches techniques. Elle ne les remplace pas. Les informations fournies se basent sur notre connaissance de ce produit, au moment de la publication. Elles sont données de bonne foi.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques potentiels liés à l'utilisation du produit pour toute autre fin que celles auxquelles il a été destiné.

Cela n'exonère en aucune manière l'utilisateur de l'obligation de connaître et d'appliquer toutes les consignes relatives à ses activités. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter ses obligations quant à l'utilisation de produits dangereux.

Ces informations ne sont pas exhaustives. Cela ne signifie pas que l'utilisateur ne doit pas vérifier l'existence d'autres obligations que celles citées en ce qui concerne l'utilisation et le stockage du produit. C'est sa responsabilité exclusive.



Clause de non-responsabilité :

Ces informations sont fournies sans garantie. Ces informations sont supposées correctes. Ces informations doivent servir à déterminer les méthodes de protection des travailleurs et de l'environnement de façon indépendante.

Abréviations :

ADR : Accord Européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association